

[La revue](#)   [Articles en ligne](#)   [Livres](#)   [Index thématique](#)   [Les sommaires](#)

[Accueil](#) ▶ [Articles en ligne](#) ▶ Charles Lullier, le général fou de la Garde nationale de Paris le 18 mars 1871

recherche...

## **Charles Lullier, le général fou de la Garde nationale de Paris le 18 mars 1871**

Par Pierre-Henri ZAIDMAN  
(Gavroche n° 143, septembre-octobre 2005, p. 1 à 9)

[Commander un numéro](#)



Qu'est-ce que la folie ? Quels effets a-t-elle sur ceux qui la subissent ? Les empêche-t-elle d'agir et de participer à l'action politique ? Quel regard les contemporains puis les historiens doivent-ils porter ? Une réponse prudente à quelques-unes de ces questions pourra être apportée en étudiant la vie d'un personnage hautement controversé, acteur des débuts de la Commune, le général Lullier.

### **Le passé de Lullier**

Charles-Ernest Lullier est né à Mirecourt dans les Vosges le 28 avril 1838, d'un ménage désuni. Son acte de naissance mentionne que ses parents sont séparés de corps. Sa mère Marguerite Clémentine Daniel, 24 ans, demeure dans la maison de son père, Jean Nicolas Daniel, officier en retraite. Son père Étienne Joseph Édouard a 29 ans, il est rentier et décèdera le 27 juillet 1861. Le couple aura quatre autres enfants, deux garçons et deux filles, que Lullier ne mentionnera jamais dans ses écrits et avec qui il n'aura vraisemblablement que peu de relations.

Charles suit ses études secondaires au Lycée impérial de Nancy où il est pensionnaire (classe de logique, section des sciences puis cours de mathématiques élémentaires, 1852-1854). En septembre 1854, à Nancy, il passe avec succès le concours de l'École navale impériale d'Issoire dans le Puy-de-Dôme. Sa mère l'accompagne pour veiller à son installation. Très vite, il se fait remarquer pour son insubordination et son irascibilité. Son bulletin du second trimestre 1855-1856 mentionne : « *Conduite laissant trop à désirer, caractère peu sociable, travail médiocre, peu de goût pour la marine* ».

### **Un marin peu sérieux**

Lullier, malgré des études médiocres et un manque d'assiduité, sort avec succès comme aspirant de 2<sup>e</sup> classe, le 1<sup>er</sup> juillet 1856, avec le seizième rang sur quarante-quatre. Embarqué sur *L'Austerlitz* le 1<sup>er</sup> septembre 1856, il est nommé aspirant de 1<sup>re</sup> classe le 1<sup>er</sup> août 1858 et promu enseigne de vaisseau le 1<sup>er</sup> août 1860. Jusque-là sa carrière se déroule sans incidents notables, mise à part une altercation qui l'oppose au chef de poste de *L'Austerlitz* au sujet de laquelle il adresse une lettre au commandant pour demander « *réparation par les armes* ». Trois punitions lui sont infligées. De 1858 à 1860, il sert successivement sans problèmes sur le transport *La Saône*, la frégate *Jeanne D'Arc*, la canonnière *La Bourrasque*, l'avis *Anacréon*, l'avis *Goëland*. Le 14 septembre 1859, il obtient un certificat de bonne conduite : « *A constamment rempli son devoir de service avec zèle et aptitude* ». Ce n'est qu'après son embarquement sur *La Licorne* en 1861 que son caractère violent, colérique et insociable va commencer à se manifester de façon quasi-permanente. Le 9 novembre 1861, alors que *La Licorne* longe les côtes de Madagascar, Lullier est de quart de huit heures à minuit. Il est interpellé par le commandant Latapie car il est « *tout à fait à l'arrière, causant avec des passagers et ne s'occupant nullement de son service* ». Mis aux arrêts à bord, il est renvoyé en France par décret du gouverneur de la Réunion du 3 décembre 1861 et mis à la disposition du préfet maritime de Brest. Le 5 août 1862, le préfet lui signifie sa mise en non-activité par retrait d'emploi avec maintien de son traitement.

### **Un étudiant bohème et violent**

Pas trop affecté par la sanction qui lui permet d'échapper sans trop de dommages aux rigueurs de la vie de marin, Lullier vient alors à Paris, s'installant à l'hôtel des Quatre Nations, 29, rue Mazarine et suit les cours de l'école de Droit à la Sorbonne et au Collège

de France. Parmi les étudiants, il commence à s'intéresser aux idées républicaines et socialistes, tout en menant une vie de bohème tumultueuse, dépensière et bien arrosée, fréquentant les cafés, les cabarets, les maisons closes, se querellant et provoquant sans cesse ses contradicteurs en duel. Le 19 août 1863, au café Mazarin, 26, rue Dauphine, il se dispute avec un garde de Paris de la caserne Tournon, Joseph Loechler, en le « *prenant par les aiguillettes* ». Il est écroué à la maison de Justice militaire et, après une lettre de regret adressée à sa victime qui retire sa plainte, il est remis en liberté. Une dette impayée de 97 francs 33 à Merle, fabricant de chaussures à Brest, lui vaut une retenue sur traitement, ce ne sera pas la dernière : 298 francs de vêtements à Alcibiade Poulet, tailleur à Brest, 220 francs de note de l'hôtel des Quatre Nations etc., etc. ! Le 19 juillet 1863, il sollicite du ministre de la marine, le comte de Chasseloup-Laubat, l'autorisation d'aller prendre du service dans le rang des états confédérés d'Amérique du nord, ce qui lui est refusé. Le 19 août, il présente sans plus de succès la même requête à Napoléon III.

En 1864, il tente de se présenter aux suffrages des électeurs de la 4e circonscription du Finistère. Il fait imprimer une affiche de 45 x 60 centimètres destinée « *aux habitants de la Côte. Électeurs de la quatrième circonscription du Finistère* » dans un style pompeux et excessif qui va lui devenir habituel. Pour un obscur vice de forme, il est obligé de retirer sa candidature.

#### Un marin psychotique

Il est replacé en activité le 19 septembre 1864 et affecté à bord de l'avis *Ariel* stationné à Granville dans la Manche. En octobre 1865, deux rapports l'accusent de se « *livrer à des excentricités dans les rues et dans les lieux publics* », de se « *plaire à faire du bruit et à insulter les passants* », d'avoir usé de violences dans une maison de tolérance et tenté d'étrangler une prostituée qui refusait, après lui avoir donné un premier rapport, de lui en fournir un autre « *contre nature* » puis de s'être enfui après avoir frappé un « *employé* » qui s'interposait avec une canne. La relation que Lullier fait de ces incidents, les témoignages qu'il produit ne sont pas pris en considération par le ministre pas plus que l'avis du commandant en chef de la division navale des côtes du nord de la France, le capitaine de vaisseau Ducrest de Villeneuve qui propose son embarquement immédiat « *pour une campagne lointaine* ». Dans son rapport à l'Empereur, le ministre ne retient que « *ses écarts de conduite* » qui ne méritent « *aucune indulgence* » et il propose de prononcer à nouveau contre lui une mise en non-activité par retrait d'emploi, ce qui est fait par décret du 4 novembre 1865. Il ne s'agissait pourtant pas d'une faute de service mais d'une simple affaire de police et d'incidents assez vagues ne reposant pas sur des faits précis, et la sanction semble particulièrement disproportionnée. L'amiral Gueydon, préfet maritime de Brest, aurait déclaré à Lullier que, si l'incident avait eu lieu dans ce port, il lui aurait « *infligé huit jours d'Amiral* ». Dans de nombreuses lettres, Lullier protestera contre cette rigueur injuste. Le 19 décembre, il écrit ainsi son dépit au ministre dans son style si particulier : « ***Ces coups de haut en bas ne m'arrêteront point dans ma carrière [...], j'ai conservé l'espérance, une grande voix intérieure me dit : bientôt les feux de la guerre éclaireront l'Atlantique et la Manche ; je débiterai par un coup de tonnerre, je rattraperai le temps perdu et c'est sur des fronts comme le mien qu'on lira un jour en caractères ineffaçables, le genre de la froide audace et de l'intègre patriotisme*** », délire paranoïaque mais sincère.

C'est probablement à partir de cette sanction que se produit l'un des tournants de sa vie et de son état mental comme le démontre ce passage de la lettre qu'il adresse au ministre le 20 novembre 1866 : « *Ma punition d'ailleurs ne sera bornée à ces trois années d'épreuve perdues pour mon avancement, elle se continuera sur le pont de nos vaisseaux, jusqu'au jour où je cesserai d'avoir pour supérieurs, le grand nombre de jeunes officiers par lesquels je me suis laissé devancer* ». Par la suite, il reviendra souvent sur les incidents de Granville, en insistant sur le fait qu'il n'a jamais pu « *articuler aucune parole* » pour sa défense.

Cette seconde période de non-activité prend fin par décret impérial du 6 juillet 1867. Il est affecté sur le transport à voile *Le Fleurus*. Le 9 août, il reçoit l'ordre de rejoindre Toulon. N'étant toujours pas arrivé le 22, il fait l'objet d'un ordre d'arrestation. Finalement, le 26, il se présente aux autorités maritimes. Comme il vient de publier sans autorisation préalable un ouvrage intitulé *La vérité sur la campagne de Bohème ou les quatre grandes fautes militaires des Prussiens*, le contre-amiral Dieudonné, chef d'état-major du ministre de la marine, l'amiral Rigault de Genouilly, lui inflige un mois d'arrêts à accomplir à bord du *Fleurus* dès son embarquement. Cependant à la suite de l'intervention du préfet maritime de Toulon qui fait valoir que le livre est sorti des presses de l'imprimerie avant que Lullier n'ait connaissance de l'avis d'interdiction, la sanction est levée.

#### Les incidents du Fleurus

*Le Fleurus* quitte Toulon le 24 octobre 1867 et mouille à Nouméa le 8 février. Aucun incident ne marque la traversée avant le 10 janvier 1868, date à laquelle le capitaine de vaisseau, commandant *Le Fleurus*, Lapierre, punit Lullier d'un mois d'arrêts forcés « *avec factionnaire à sa porte* » pour abandon de quart dans la nuit du 9 janvier, la sanction est communiquée au gouverneur de Nouvelle-Calédonie. C'est un tournant dans la carrière de Lullier qui va commencer la phase finale de sa carrière de marin. Ayant écrit au gouverneur de Nouvelle-Calédonie une lettre qualifiée d'injurieuse par le commandant Lapierre, il est convoqué en présence de tous les officiers, et ses arrêts sont prolongés d'un mois. Pendant toute la durée de l'escale de Nouméa, il ne peut se rendre à terre puisqu'il est sanctionné et son état inquiète son entourage. Deux officiers et le médecin-major du bord, Coste, interviennent pour que la punition soit suspendue en indiquant qu'il va « *devenir fou* ». Hésitant, le commandant Lapierre finit par lever momentanément la punition surtout après avoir pris connaissance d'une nouvelle lettre du docteur Coste : « ***cet officier était déjà, au moment de son embarquement, atteint d'exaltation cérébrale très prononcée. Aujourd'hui, le séjour prolongé dans sa chambre a probablement altéré sa santé et fortement aggravé son affection cérébrale*** ».

Le 21 février, *Le Fleurus* appareille pour Saïgon emmenant plusieurs passagers embarqués à Nouméa. La mesure de clémence décidée par le commandant Lapierre ne va

pas avoir beaucoup d'effet car dès le 8 mars, deux passagers, le capitaine d'infanterie Garcin et son épouse se plaignent « du bruit » fait par Lullier, « d'injures proférées » envers Mme Garcin en l'accusant « d'avoir tenté de lui saisir la jambe lorsqu'elle montait une échelle » alors qu'elle montait se plaindre à l'officier de quart. Le capitaine Garcin demande que lui soit infligée « une punition sévère ». Lullier est alors remis aux arrêts « jusqu'à nouvel ordre ». Le 8 avril, il remet au commandant Lapière, pour être transmise au ministre, une lettre de vingt-deux pages dans laquelle il demande qu'une enquête soit faite « sur la conduite » de son supérieur qui la veille a fait parvenir au contre-amiral Ohier, commandant en chef et gouverneur de Cochinchine, un rapport sur les différents griefs accumulés contre Lullier au cours de la traversée. Lapière écrit notamment : « [...] J'apprenais par des personnes de l'état-major qu'il buvait outre mesure, qu'il faisait venir des hommes chez lui, que souvent il demandait des mousses, qu'il avait fait des inconvenances en allant coucher sous les lits des femmes passagères, que toutes les nuits il faisait du bruit. [...] Devant tant de fautes militaires et morales, j'ai l'honneur de vous demander que Lullier soit traduit devant le Conseil de guerre pour abandon de quart conformément à l'article 284 du Code de Justice maritime. » Le commandant Lapière termine son rapport en consignait ce qui constitue un acte d'une gravité exceptionnelle à l'époque : « À tant de fautes graves, on peut joindre l'absurde monomanie de cet officier de faire de la politique mais aussi sa grande faute, de chercher à faire de la propagande républicaine dans l'équipage. »

Au rapport, sont jointes des pièces justificatives dont un rapport du 17 février du commandant en second Sibour qui indique que Lullier qui était encore aux arrêts « avec un factionnaire devant sa porte » aurait convaincu « des factionnaires de se procurer des liqueurs », aurait appelé « un mousse chez lui pour l'enivrer et porter sur lui des actes d'une grande impureté ». L'apprenti marin Peyroulet venu écouter à la porte de sa cabine, ayant perçu des bruits « qu'il est inutile de spécifier », alla chercher le caporal d'armes qui « revint en sa compagnie, prêta l'oreille et n'entendit rien. **Sur l'insistance de Peyroulet, il dit : – M. Lullier (sic) vous avez quelqu'un avec vous et cela est défendu, veuillez donc le faire sortir ! – À ces mots, M. Lullier parut, écartant légèrement son rideau et avec une assurance effrontée : – Venez voir, dit-il, je suis seul !** ». Le caporal n'insiste pas. (On se demande ce que faisait pendant tout ce temps le factionnaire commis à sa surveillance !).

Malgré la gravité des accusations – aux termes des articles 332 et 333 du Code Pénal, les pratiques sexuelles reprochées à Lullier étaient passibles des travaux forcés – Lapière ne choisit que le chef de reproche d'abandon de poste dans la nuit du 9 janvier, ce qui semble bien superficiel.

Le 13 avril, le contre-amiral Ohier ne retient pas la procédure de convocation d'un conseil de guerre mais celle de la réunion d'un conseil d'enquête présidé par le général Faron afin « d'émettre tels avis que de raison (le) concernant. » La convocation est fixée au 16 du mois. La veille, Lullier écrit au général Faron pour faire examiner par des médecins le mousse mis en cause et désigne ses témoins. On doit souligner qu'il ne fait citer pour sa défense aucun officier du *Fleurus* mais seulement quelques membres d'équipage subalternes, des matelots, un mousse, un maréchal des logis et son épouse, passagers du navire.

Le conseil, composé de cinq officiers, doit se prononcer à la majorité sur une mise en réforme pour un ou plusieurs des motifs suivants :

- 1° – Inconduite habituelle
- 2° – Faute grave dans le service
- 3° – Faute grave contre la discipline
- 4° – Faute grave contre l'honneur.

Il répond négativement à l'unanimité aux questions 1°, 2° et 4°, mais par 3 voix contre 2 (ceux de l'infanterie de marine selon Lullier), il donne un avis positif à la troisième question : « M. Lullier est dans le cas d'être mis en réforme pour faute grave contre la discipline ».

Ayant quitté Saïgon, le 2 mai, à bord du paquebot *L'Impératrice*, Lullier arrive à Marseille le 2 juin ; conduit à Toulon pour y être mis aux arrêts, il apprend le 8 par décret impérial du 6 juin 1868, pris sur rapport du ministre de la marine, que l'avis du conseil d'enquête est validé dans toute sa rigueur, le ministre n'ayant pas, comme il en avait la possibilité, usé de son droit d'en atténuer les effets. Mais le 6 juin, c'est en sa qualité de lieutenant de vaisseau qu'il est sanctionné car le 7 mars, il avait été promu à ce grade par décret impérial alors que le conseil l'avait sanctionné le 16 avril à titre d'enseigne, le décret n'arrivant en Cochinchine que le 18 avril. Lullier s'engouffre dans cette faille juridique : est-il licite de sanctionner le 6 juin un lieutenant de vaisseau promu depuis trois mois pour des manquements antérieurs commis en qualité d'enseigne ? Il engage un recours en annulation du décret impérial devant le Conseil d'État, qui dans sa séance du 11 juin 1869, sur avis de la section du contentieux, rejette la requête, la décision étant confirmée par décret impérial du 29 : « Considérant que la nomination de Lullier n'a été connue à Saïgon que le 16 avril 1868 : qu'à cette date, il occupait encore l'emploi d'enseigne de vaisseau [...] ». Cette interprétation subjective de la situation est parfaitement critiquable du point de vue du droit administratif, le Conseil d'État pouvant parfaitement se fonder sur une interprétation objective correspondant d'avantage à une conception juridique traditionnelle du droit objectif.

Fait curieux, si Lullier bénéficie rétroactivement des avantages de solde de son nouveau grade, il n'en est jamais officiellement investi, ce qui lui interdit d'en porter l'uniforme et les insignes, il n'hésite pas néanmoins à commander, sans les payer, les épaulettes correspondantes, provoquant par là même une condamnation pour port illégal d'uniforme !

Cette affaire mobilise toute l'énergie de notre homme qui, de plus en plus aigri et furieux, écrit au ministre : « **Tu m'as volé mes épaulettes, tu m'as volé ma fiancée ! L'heure de la justice approche. Je sourirai quand il faudra mourir** ». Lullier tentera

en vain, pendant de longues années, des recours juridiques pour faire annuler la décision qu'il considérait toujours comme injuste, abusive et illégale : première pétition n° 229 au Sénat le 18 février 1870, requête en 1881 au Conseil d'État pour déterminer si la loi d'amnistie s'appliquait à son cas, seconde pétition au Sénat le 30 janvier 1883.

### Un républicain belliqueux

Pendant un an et demi, Lullier se replonge dans la vie parisienne de la fin de l'Empire, nouant de solides amitiés avec quelques républicains. Flourens, Rochefort et d'autres, un peu en marge comme lui, fréquentant les cabarets, les cafés, les réunions politiques d'opposition. Au gré des condamnations pour ivresse, tapages diurnes ou nocturnes, rébellion, injures envers la police et/ou l'Empereur, etc., etc., il rentre et sort des prisons de Mazas et de Sainte-Pélagie. Il loge dans des petits hôtels qu'il quitte subrepticement sans payer la note, y emmenant des prostituées, multipliant les beuveries et les scandales. Un nième pugilat avec les sergents de ville accompagné des noms d'oiseau qu'il a l'habitude de hurler dans ces cas-là, lui vaut d'être interné à Charenton sur demande du parquet pour un examen psychiatrique approfondi, ce qui provoque l'ironie grinçante de Rochefort dans *La Lanterne*, qui à aucun moment ne doute de la lucidité de son ami : **« On sait que M. Lullier vient d'être remis entre les mains de plusieurs aliénistes, chargés d'examiner son état mental. Il paraît que sa démence consiste à se déclarer démocrate et que ce fait a paru suffisant pour lui ouvrir les portes de Charenton. Il faut le dire : c'est là un moyen assez commode pour se débarrasser de ses adversaires. »**

Emprisonné à Sainte-Pélagie, il se présente aux élections législatives des 21 et 29 novembre 1869 comme candidat révolutionnaire socialiste dans la 3e circonscription de la Seine. Sa profession de foi proclame : *« La liberté absolue de parler, de penser, d'écrire, de se réunir et de s'associer, placée dans une sphère incorruptible placée hors d'atteinte de tous les pouvoirs, du législatif aussi bien que de l'exécutif »* (*La Réforme*, 8 novembre 1869, *Le Gaulois*, 20 novembre 1869). Il est soutenu et encouragé par ses deux amis Flourens et Rochefort. Le premier lui écrit le 16 novembre : *« Je crois qu'une grande force morale vous soutient, et qu'au milieu des ennuis de la prison, vous êtes resté sage à la mode de Lucrèce plongé dans la méditation et l'étude qui fortifie l'homme et le rend capable d'accomplir entièrement son devoir social. »* Le second apprécie *« particulièrement ses dispositions politiques »* et *« l'homme d'action »* auquel il prédit *« un grand avenir dans le mouvement révolutionnaire »* et lui témoigne *« son affection »* en comptant sur lui *« le jour où il faudra marcher »*.

Il voue une grande admiration à Jules Favre, qu'il appelle son *« père spirituel »*, et il continuera toute sa vie durant. Il écrit à qui veut le publier. Il invective l'amiral Rigaut de Genouilly qu'il tient pour responsable de sa situation : **« Amiral, j'ai l'honneur de vous cracher au visage ! »**. Ce dernier en a tellement peur qu'il fait placer une sentinelle devant son bureau, qui dit-on, sera maintenue de longues années.

Il s'adonne à la lecture et publie plusieurs écrits d'histoire maritime et de politique générale, dans lesquels se révèlent une érudition étendue et des vues originales sinon novatrices en matière de tactique navale. Le temps qu'il ne passe pas dans les bibliothèques, à l'École de Droit ou au Collège de France, il le consacre dans les salles ou sur les terrasses des brasseries du Quartier-Latin, à la fée verte et au cognac, demandant l'inspiration pour ses articles qu'il adresse au *Rappel* puis à *La Marseillaise*, préparant des brûlots contre le despote qui a *« allumé le flambeau du pouvoir au bûcher des libertés publiques »*.

Lullier se querelle à tout propos avec les représentants de l'ordre, les journalistes bonapartistes, les juges, multipliant les menaces, les injures et les invectives, leur proposant en bon marin, un duel à la hache. Il soufflette un magistrat en plein Palais de Justice, et surgit, ivre de fureur dans le bureau de Granier de Cassagnac au journal *Le Pays*, contre le *« vil écrivain »* qui s'est permis d'insulter son très cher Jules Favre. Prudent, le journaliste préfère s'enfermer dans un placard plutôt que d'affronter le colosse déchaîné. Le 19 avril 1870, sa candidature est proposée au Conseil général de la Première Internationale, le 3 mai il est élu à l'unanimité et déclare *« que les précédentes révolutions ont échoué à cause du manque de solidarité au sein de la classe ouvrière, mais que l'Association va y remédier »*, Lullier s'engageant à faire de son mieux *« pour y aider »*. Il assiste aux réunions des 3 mai, 21 et 28 juin.

### Un ancien officier de marine pendant la guerre

La guerre contre la Prusse survient alors que Lullier erre au Quartier-Latin. Lui qui avait écrit au ministre le 22 juin 1868 : *« Quelle voie, quelle carrière nouvelle me resteraient ouvertes ? Pour moi je n'en connais que deux dans le monde, la politique et la guerre [...] »*, ne peut s'engager pour combattre. Il participe aux côtés de Cluseret, Denay, Fonvielle, Naquet et Vaillant au Comité de défense constitué par les sections parisiennes de l'Internationale.

Le 6 septembre, vingt-cinq matelots employés dans les forts sont renvoyés par le nouveau gouvernement, ils demandent l'intervention de l'officier de marine républicain qui le soir même tient une réunion dans un café des Halles. **Survolté, fort de sa popularité, il interpelle violemment les ministres et officiers, menaçant d'appeler à l'insurrection.** Le tumulte est tel que des renforts de police sont appelés et il est emprisonné sous le prétexte *« d'embauchage des marins et de la troupe de ligne »*, mais sous la pression de quelques chefs de bataillon de la Garde nationale et de ses amis républicains qui siègent au gouvernement, il est libéré le 7 septembre sur ordre du nouveau préfet de police, de Kératry.

Le 11 septembre, Lullier est plébiscité comme chef de deux bataillons de Ménilmontant, le 74e et le 80e (1). Trônant dans un uniforme tout neuf, il passe en revue près de 3 000 gardes nationaux sur le boulevard Philippe-Auguste. L'ancien officier de marine, républicain mais désordonné et incontrôlable, paraît compromettant et indésirable au gouvernement de Défense nationale qui s'en débarrasse en lui confiant le 9 septembre

une mission fantôme de délégation au Danemark d'abord puis aux États-Unis. Dans ces deux pays, il ne fait qu'une brève apparition. Revenu en France, il signe plusieurs affiches républicaines et se rend à Tours, où il essaie de se rendre utile en harcelant les ministres de suggestions dont, fin novembre, un plan d'opérations bien conçu, préconisant, au lieu de l'action divergente de plusieurs armées agissant séparément, la concentration rapide par voie ferrée entre Dijon et Langres de 300 000 hommes dont l'avance foudroyante sur les voies de communication allemande devrait contraindre les envahisseurs à lever le siège de Paris.

Mais notre homme qui porte un « *képi de colonel à galon d'argent* » est éconduit avec dérision, ce qui le conduit à s'emporter, en particulier avec Rossel qu'il croise à la terrasse d'un café et qui lui jette son gant pour avoir crié que « *les officiers de Metz étaient tous des lâches sans exception !* » et à qui en réplique, il jette à la figure bouteilles, verres, tables et tout ce qui lui tombe sous la main. Arrêté sous bonne escorte le lendemain, car il attend le duel avec impatience, il se voit infliger 25 jours d'arrêts forcés par le ministre de la Guerre.

En janvier 1871, suivant le déplacement du gouvernement, il se rend à Bordeaux où il est menacé d'arrestation mais bénéficiant de la sympathie des chefs de bataillons de la Garde nationale de la ville, qui réunis à la mairie signifient au gouvernement qu'ils le libèreront de force, il peut quitter la ville et trouve un point de chute dans le Gers, où partisan de la guerre à outrance, il est bien accueilli et devient membre du Comité de salut public qui vient de s'y créer. Il fulmine contre l'impérialisme du gouvernement, multiplie les réunions et les articles incendiaires dans la presse. Notre homme est tout à son affaire et enfin, il est écouté et reconnu pour ce qu'il voudrait être, un militaire républicain et compétent.

#### Général de la Garde nationale de Paris

Désireux de « *tâter le pouls* » de Paris, Lullier y revient le 12 mars ; sa réputation d'adversaire irréconciliable de l'Empire, de « *vengeur de la démocratie* » l'accompagne flatteusement. Le 15 mars, plusieurs des délégués de la Garde nationale réunis en assemblée à la salle du Vauxhall, notamment de l'artillerie des VIe, XIe et XXe arrondissements, le proposent, à défaut de Garibaldi, comme commandant en chef de la Garde nationale. Lullier, un peu dédaigneux, accepte sous la condition que la proposition soit faite par les officiers de la Garde nationale. Pour l'instant, il ressort de la réunion comme commandant de l'artillerie et s'empresse de fêter sa nomination dans les cafés avoisinants.

Le 18 mars, comme la majorité des membres du Comité central, il est surpris par le déroulement des événements et par l'insurrection victorieuse. Dans l'après-midi, alors qu'il ne connaît pas exactement la situation, se rendant compte que le gouvernement, qui ne dispose que de troupes en petit nombre et peu fiables, ne pourra pas du dedans maîtriser la situation et doit agir du dehors, **il écrit à son « second père » Jules Favre une lettre dans laquelle il recommande l'évacuation immédiate de la capitale.** On ne sait si cette lettre fut effectivement lue mais elle n'empêche pas Lullier d'arriver vers six heures du soir au siège du Comité central, rue Basfroi. Il péroré sur ce qu'il conviendrait de faire et de ne pas faire et alors que les troupes fédérées agissent seules depuis le matin, en fin d'après-midi, les membres du Comité central présents, tout heureux d'avoir sous la main un ancien officier avec une réputation d'homme à poigne, s'empressent de ratifier sa nomination.

Il marque alors une farouche détermination antigouvernementale et se rend avec une troupe à l'Hôtel de Ville déjà tombé aux mains des insurgés. Il fait transformer ce berceau classique des insurrections parisiennes en camp retranché, garni de canons, ceinturé de matelas et de bottes de paille. Dans la nuit puis le lendemain, il fait occuper la Place, les casernes, les forts d'Issy, de Montrouge et de Vanves, la redoute des Bruyères, livres d'Allemands, les ministères, le Journal officiel, les Tuileries. Les gardes nationaux sont mobilisés, des barricades sont construites, Lullier fait des tournées nocturnes d'inspection, organise les services de l'intendance, les poudrières, la remonte de l'artillerie.

« *Pendant cinq jours, déclarera-t-il plus tard, je n'ai dormi que sept heures et pris qu'un seul repas par jour !* ». Dans le tohu-bohu de l'insurrection triomphante mais désorganisée, il s'impose par son énergie et son esprit de décision. **On le voit caracolier à la tête de détachements de plusieurs dizaines d'hommes, un képi à sept galons d'argent sur la tête, brandissant un sabre dégainé, roulant des yeux terribles.** Jamais l'ancien officier de marine ne s'est aussi bien senti à son affaire que pendant ces heures exaltantes. Sans doute l'absence de consommation d'alcool facilite-t-elle sa lucidité ! Pourtant les deux ou trois jours de gloire ne vont pas durer.

Pour comprendre l'attitude de Lullier les jours suivants, plusieurs explications doivent être prises en compte : un certain double jeu conscient ou inconscient, la compréhension de l'officier devant le rapport inégal des forces militaires, les amitiés personnelles avec des républicains fidèles (2) (Jules Favre notamment), les retombées de la poussée d'adrénaline après un relatif retour au calme, la reprise de la consommation d'alcool, l'ignorance du jeu politique traditionnel, sans compter les affrontements naissants dans et hors du Comité central entre radicaux et républicains de toute tendance. N'oublions pas non plus que Lullier est étranger à la Garde nationale, qu'il n'a fréquentée que trois jours en septembre, à sa culture et à ses hommes plus habitués à se révolter qu'à obéir à un officier arrogant.

Plusieurs faits conduisent en effet à s'interroger sur sa conduite et les griefs s'accumulent :

- ne pas s'être assuré de la personne des ministres, ce qu'il aurait été facile de faire dans la soirée du 18 mars (Jules Ferry, par exemple ne quitte l'Hôtel de Ville qu'à 18 heures) ;
- ne pas avoir fait fermer les portes en laissant aux soldats démoralisés des couloirs d'écoulement par lesquels ils ont pu gagner Versailles avec leurs équipements, en particulier le 43e de ligne qui s'était attardé dans ses cantonnements au Luxembourg ;
- avoir laissé plusieurs mairies au « *parti de l'Ordre* » malgré des rododromades du

genre : « **Mille tonnerres de Dieu ! Ouvrez cette mairie (celle du VI<sup>e</sup>) ou je l'enfoncé à coups de canon !** » ou bien : « **Je massacrerai 100 000 hommes s'il le faut, je ne laisserai pas une pierre dans cet arrondissement réactionnaire !** »  
Hyperboliques et ridicules menaces non mises à exécution ! Mais le trait de Lullier qui suscite le plus de perplexité est la grave négligence à l'endroit du Mont-Valérien. Alors que les principaux bastions et redoutes entourant Paris sont occupés dès la nuit du 18 par les Fédérés, certains sur ordre de Lullier, le 20 mars seulement, notre homme avec plusieurs centaines de gardes nationaux des 152<sup>e</sup> et 155<sup>e</sup> bataillons se présente à 8 heures du matin devant le fort pratiquement dépourvu de troupes régulières. Il s'entretient avec le commandant, qui lui offre plusieurs verres d'alcool (j'insiste là-dessus, alors qu'il est sobre depuis plusieurs jours), et sans autre formalité, il se retire, ordonnant à ses hommes un peu étonnés de retourner dans leur quartier. Inutile d'insister sur la faute majeure de laisser à l'ennemi cette position stratégique essentielle sur la route de Versailles...

Au Comité central on s'étonne du comportement de Lullier qui affecte des allures martiales, méprisantes voire menaçantes. Plusieurs membres protestent contre sa décision de libération du général Chanzy arrêté dans la journée du 18 mars à son arrivée en gare d'Orléans. Émile Duval, le fondeur révolutionnaire qui a poussé à l'insurrection dans le XIII<sup>e</sup> dès le début mars et qui s'est maintenant installé à la préfecture de Police, déchire avec fureur l'ordre de levée d'écroû. Le 22, Lullier délivre un laissez-passer au ministre Glais-Bizoin (3) et refuse de diriger le détachement chargé de s'opposer à la manifestation en faveur de la conciliation convoquée place Vendôme. Dans la soirée, à l'Hôtel de Ville à la séance du Comité central, le ton monte, **Lullier parle d'assommer Assi à coups de chaise, ce dernier sort son revolver en direction de son agresseur**. C'en est trop, la coupe déborde. En attendant l'arrivée hypothétique de Garibaldi, Brunel, Eudes et Duval sont nommés généraux en remplacement de Lullier.

Le matin du 23, alors que selon ses vantardises, « *il allait s'abattre comme la foudre sur Versailles pour écraser la réaction dans son antre* », Lullier est arrêté par trente gardes nationaux, et écroué au dépôt de la préfecture de Police puis à Mazas. L'heure du destin a été brève, cinq journées qui pèseront lourd sur les années qu'il a encore à vivre.

#### Lullier contre la Commune

Notre homme n'a pas l'intention de rester inactif en ces jours de révolution. Bénéficiant d'une certaine sympathie des gardes nationaux, il envoie plusieurs appels à la Garde nationale qui sont publiés dans le Mot d'Ordre de Rochefort. Le 2 avril, « *trois bons revolvers en poche* », il franchit avec désinvolture la porte de Mazas sous le nez d'un factionnaire qui lui présente les armes ! Un homme de son acabit ne saurait rester silencieux et inactif. Il tente par courrier de se justifier de son attitude au Mont-Valérien et propose de revenir dans la Garde nationale. Qu'on lui donne le commandement de la flottille ! Tout à fait dans ses cordes. À part Rochefort qui le soutient et Rossel qui malgré leur querelle de café, lui reconnaît une certaine aptitude, il ne reçoit que des reproches des journaux favorables à la Commune, et il est rejeté. « *Il fait sonner ses bottes et prend l'allure d'un Dumouriez aviné !* » selon le blanquiste G. Da Costa. Pour avoir dans la presse accusé la Commune d'incapacité, il est arrêté une seconde fois en mai alors qu'il pérorait dans la chaire de l'église Saint-Eustache transformée en club. Amené à la Santé, il y demeure moins longtemps qu'à Mazas puisqu'il s'évade le jour même !

Convaincu que la Commune est devenue « *un régime* » tyrannique ayant supprimé les libertés qui lui sont « *chères* » et que « *Paris est las de la domination de quelques énergumènes* », **il envoie plusieurs courriers à Versailles se targuant de « balayer la Commune, de coffrer les braillards, les satrapes de l'Hôtel de Ville »**. Il compte sur « *Belleville et Montmartre* » où selon lui, il est connu et populaire et qu'il entraînera aisément pourvu qu'il ait de quoi « *humecter les gosiers des faubourgs* ». Pour cela, 50 000 francs lui seraient nécessaires. Bien évidemment, il n'obtient aucune réponse et ses contacts avec l'ingénieur Camus et le baron Duthil de la Tuque restent du domaine du théâtre d'ombre. Pendant la Semaine sanglante, Lullier reste « *neutre* » et ne participe à aucun combat. Il se tient caché chez « *une dame de ses amies* ». Il songe à partir en Suisse. Le 4 juin, il se rend pour dîner au café Dubreuil, rue de la Pompe en compagnie du capitaine Bourquet du 13<sup>e</sup> bataillon des Mobiles de la Seine. Après un bon repas bien arrosé comme il se doit, il regagne son logement 6, boulevard Saint-Michel dans une voiture découverte. À peine arrivé, il est immédiatement arrêté par des militaires en armes accompagnés de policiers. Malgré ses véhémentes protestations et ses injures, il est emmené à la caserne des Petites-Écuries puis sous bonne escorte, conduit à la gare Montparnasse jusqu'au dépôt des Chantiers à Versailles.

#### Lullier prisonnier et bagnard

Englobé dans les fournées de Communards qui comparaissent devant les Conseils de guerre, il est traduit devant le 3<sup>e</sup>, le 7 août 1871. Il cherche à justifier sa conduite en se donnant pour un disciple de Benjamin Constant, pour un libéral, un modéré qui n'a pas de sang sur les mains. Il n'oublie pas de plastronner dans le style grandiloquent qu'il affectionne : « *Ma tête je vous l'offre ! Soldat, je sourirai quand il faudra mourir !* ». Il est condamné à mort par jugement du 2 septembre et ne formule ni pourvoi en cassation ni demande de grâce. Le 27 septembre, la Commission des grâces saisie par sa mère commue sa peine en travaux forcés à perpétuité. Lullier n'en est pas plus satisfait. Il a toujours le verbe haut : « **J'attends vos sicaires. S'ils se présentent pour me traîner au bagne, je me ruera sur eux, tête baissée. Je m'ensevelirai sous un monceau de cadavres.** »

En attendant qu'il soit statué définitivement sur son sort, il est promené de prison en prison : à Clairvaux qu'il rejoint après une tentative d'évasion en sautant du camion ; à Eysses. Il passe brusquement de la prostration à la fureur en passant par la mélancolie, la rage et le découragement. Soucieuse et perplexe devant son état de santé mentale, l'administration le met en observation dans une maison de santé à Charenton en juillet 1872. Il s'emploie avec acharnement à compléter sa culture et ses connaissances. Il écrit une histoire de la Guerre de 1870 qui ne verra jamais le jour. Il se plonge dans la lecture des philosophes anciens et modernes, de Lucrèce à Kant et se lance dans des conjectures

qui horrifient l'aumônier qui lui rend visite. On retrouvera nombre de ces spéculations et considérations dans l'ouvrage qu'il publiera en 1880, *Mes cachots*, plaidoyer pro domo, farci de digressions, écho de ses colères et de ses rancœurs.

Début septembre 1873, il est amené au bagné de Toulon, il se déshabille et se couche par terre devant la grille de l' Arsenal en refusant d'y rentrer. Il faut faire appel à deux forçats qui le garrottent et le chargent dans une brouette. Amené devant le Commissaire des chiourmes, il refuse de revêtir la livrée rouge du bagnard et continue de crier et de tempêter. On le laisse tranquille et il échappe au traitement ordinaire des forçats (crâne rasé, ferrement). Le bagné de Toulon ayant été fermé début 1874, Lullier, avec les derniers forçats, est transféré à Saint-Martin-de-Ré et le 7 juin 1874, il est embarqué de « vive force » sur *La Loire* (4) avec 345 autres condamnés, communards, droits communs et insurgés de Kabylie mélangés. Il y passe 133 jours de navigation dans un étroit réduit. Se considérant comme le plus gradé à bord après le commandant, il exige une tenue militaire et d'être traité comme il convient à son grade. Il rejette les repas ordinaires et les sorties sur le pont avec les autres condamnés.

Arrivé à Nouméa, il refuse de débarquer, vociférant et jetant comme d'habitude, tout ce qu'il trouve, à la tête des marins puis des surveillants pénitentiaires appelés en renfort. Ce n'est qu'après que plusieurs hommes munis de haches l'ont entouré, qu'il peut être emmené de force. À l'île Nou, pendant six ans, Lullier refuse obstinément d'accepter sa condition de bagnard : « **Vous pouvez faire du lieutenant de vaisseau Lullier, un cadavre, vous n'en ferez jamais un bagnard !** » Plutôt que d'endosser la tenue des bagnards, il préfère vivre à moitié nu et passe trois ans au cachot. Après un entretien avec l'évêque de Nouméa, Mgr Vitte, et un envoyé du gouverneur, il consent à revêtir une chemise blanche, un pantalon et une couverture achetés par lui. Il repousse toute nourriture qu'on lui remet en l'appelant par son numéro matricule. Refusant le contact avec les autres condamnés de la Commune, il finit par obtenir une case spéciale comme logement. Sa peine est commuée le 15 novembre 1879, en déportation simple et il bénéficie de la loi d'amnistie du 11 juillet 1880. Lullier se fait poète pour maudire la mesure qui le libère : « J'espérais mourir en face / douze chassepots abaissés sur moi / Perfidie encore ! Car voilà ma grâce / Tout m'aura trompé jusqu'à la loi ! »

#### Le retour

Lullier arrive à Brest le 6 janvier 1881 par *Le Navarin*. Invoquant les irrégularités du décret l'a placé en réforme, il obtient un rappel de 3 ans, 7 mois et 11 jours de sa solde de réforme, dont le paiement avait été interrompu le jour de sa condamnation à mort, mais bientôt il n'aura plus pour subsister que les maigres revenus de son activité de journaliste et de conférencier.

Notre homme ne change pas beaucoup de mode de vie, il passe d'hôtel en hôtel, sans payer le loyer, traîne de café en brasserie en galante compagnie : « **Il se grise tous les jours comme le dernier des ivrognes, rentre avec des femmes qu'il rencontre dans la rue** » rapporte le policier qui le suit. Il ne peut se passer de politique. En août 1881, il est candidat à la députation dans le Xe arrondissement de Paris contre Camille Pelletan. Radical, se réclamant du patronage de Victor Hugo et Louis Blanc, il demande l'instauration d'une vraie République « *qui fasse régner les libertés primogènes* », ce qui ne l'empêche pas d'attaquer les « *saltimbanques du parti ouvrier* ». Il n'obtiendra que 140 voix sur près de 11 000 inscrits ! Il envisage ensuite de se présenter dans le XIXe arrondissement où il se croit encore populaire mais renoncera faute d'argent et de soutien, postulera en vain à Marseille à une ultime candidature en 1885.

#### Règlement de compte

Lullier brûle de tirer vengeance des injustices et des avanies dont on l'a accablé. Il prend à partie plusieurs anciens communards, Alphonse Humbert, P. O. Lissagaray, Maxime Lisbonne à qui il crache au visage ; il provoque en duel « *à la hache d'abordage* » ce « *vieux drôle* » de Benoît Malon. Finalement une réunion contradictoire sous forme d'un jury d'honneur est décidée pour arbitrer les différends. Elle se tient le 30 septembre 1881 dans la salle de l'Élysée Montmartre et, malgré le soutien de quelques anciens communards (Antoine Aubac, commandant du 197e bataillon, Auguste Fouchard, commandant du 268e, Édouard Sauvage lieutenant à la 7e batterie de la XVIIIe Légion...), il est hué et flétri publiquement pour son attitude pendant la Commune et au bagné (il est accusé d'avoir dénoncé des tentatives d'évasion) (5). Ce fiasco lamentable ne le décourage pas. Bien que « *couvert encore des ombres de la mort* », il poursuit la réparation de ses griefs personnels en essayant vainement d'amener sur le terrain son vieil ennemi le journaliste bonapartiste Paul Granier de Cassagnac. Le 15 décembre 1881, à Toulon, il assaille à coups de canne le capitaine de vaisseau Sibour qu'il tient pour responsable de son éviction de la marine en 1868. Cette agression lui vaut une condamnation à 6 mois de prison, elle sera suivie de trois condamnations bénignes pour ivresse et outrages aux agents de la force publique.

#### Il faut bien vivre

Lullier se calme quand même un peu ! Comme il lui est impossible « *de mourir pour l'Alsace-Lorraine* », il propose en avril 1885 au président Grégory de lever en Corse un corps franc de 3 000 anciens soldats pour aller se battre au Tonkin, sans solde et sans vivres car « on peut vivre sur le pays [...] par des réquisitions à la manière des partisans car la guerre doit nourrir la guerre » et qui « *rendront de bien plus grands services que les gendarmes* ». Le 21 mars 1886, il se rend au ministère pour une demande d'audience « *portant un revolver* ». Il est poliment éconduit mais par précaution, deux agents « *en bourgeois* » sont mis à la disposition du ministre. À ces propositions guerrières, le ministre, le général Campenon, oppose un refus ferme et courtois : « *Les rangs de l'armée sont ouverts à tous les hommes de bonne volonté réunissant les conditions d'âge et de santé voulus qui désirent contracter un engagement* ». Le journal *L'Univers* en commentaire ajoute ironiquement : « **En renonçant aux services de M. Lullier au Tonkin ou ailleurs, la France ne perdra pas grand-chose** ».

Après plusieurs tentatives de créer un journal, il devient directeur de la *République de*

*Bastia, Journal des Républicains de Corse.* C'est son premier vrai travail rémunéré depuis sa révocation de 1868 ! La Corse lui fait le plus grand bien puisqu'après avoir envisagé d'y acheter un débit de tabac, il épouse sans contrat de mariage, le 4 juillet 1886 à Canale di Verde une jeune fille de 25 ans, Marie-Hélène Clotilde Poli. Il faut dire que l'épouse est enceinte de 6 mois et qu'on ne plaisante pas là-bas avec cette situation. Quoi qu'il en soit, un petit Frédéric Charles naît le 14 octobre, qui ne décédera que le 15 septembre 1979 à Marseille et dont on ne sait rien.

#### Encore la politique

Affermi par les événements dans son inclination autoritaire et son respect de l'uniforme, Lullier s'engoue pour le boulangisme : « *Je ne suis pas boulangiste, déclare-t-il dans un discours au gymnase Christmann le 15 novembre 1888, mais je me rallie au général Boulanger* ». Il rencontre peu de temps après, le 15 décembre, le « *brav' général* » et l'assure de son soutien. À un meeting à la salle Wagram, il tire un coup de revolver sur un perturbateur qui s'est permis de crier : « *À bas Boulanger !* ». En septembre 1889, il fait acte de candidature à la chambre comme boulangiste, à Toulon où il rate de peu son élection, battu de quelques voix par le fils de Raspail. L'avortement du boulangisme achève de le dégoûter de la politique.

#### Vers les Amériques, les requins et la fin

Lullier, encore une fois sans travail et sans revenus fixes, songe à se faire naturaliser américain : « *Si la France n'a pas besoin de moi, moi non plus je n'ai pas besoin d'elle. Place aux crétiens !* » Ayant obtenu un contrat d'agent à la Compagnie Générale Transatlantique à Panama, il embarque en mars 1890. À l'arrivée, pour rassurer de jolies passagères effrayées par un requin, il saute à l'eau et tue le squalo à coups de poignard ! Il meurt dans l'isthme le 24 juillet 1891.

Lullier a été sévèrement jugé par la plupart des acteurs et chroniqueurs de la Commune. Pourtant, l'homme ne manque pas de qualités. Malgré leur style grandiloquent, ses écrits ne manquent pas de fermeté d'écriture, cultivé, il est sincèrement républicain, antibonapartiste, fidèle à la Marine qu'il n'a jamais voulu quitter. Toute sa vie, il a porté quelques valeurs fondamentales auxquelles il n'a jamais renoncé : liberté de penser, séparation des pouvoirs, liberté de la presse, respect de l'homme. Il n'était pas responsable de son état mental et des errements qu'il a engendrés. En revanche, la responsabilité historique pèse sur ceux qui l'ont pris au sérieux et qui n'ont su l'empêcher d'être un acteur de l'histoire. Plus modéré en action qu'en parole, il a alterné des périodes de grande lucidité qui l'ont conduit à faire des choses sans rapport avec ses intentions véritables, et des périodes d'exaltation et d'impulsion, accentuées par l'alcool qu'il absorbait abondamment. Peu sûr de lui, il cherchait une approbation qu'il ne savait jamais obtenir. Poussé par les circonstances, il est allé toujours plus loin en commettant des actes qui doivent plus être regardés au travers des critères de la médecine qu'avec ceux de la politique. Son passé et sa démence n'excusent pas totalement son attitude en 1871 mais ils constituent des circonstances atténuantes pour un homme qui ne possédait pas la maîtrise de ses actes. On aurait dû prendre au sérieux l'appréciation du contre-amiral de la Roncière en 1864 : « *Il ne tardera pas à être enfermé aux Petites-Maisons* » (6) et celle du contre-amiral Dieudonné en 1867 : « *Cet officier est réellement atteint de folie d'orgueil.* »

#### Pierre-Henri ZAIDMAN

1. Il figure dans les états nominatifs du 74e bataillon jusqu'au 30 septembre, où il est remplacé par un autre républicain connu, Marc Amédée Gromier
2. Lullier est franc-maçon depuis une date que nous ignorons, et tout au long de sa vie tumultueuse, il bénéficiera de protections bien utiles.
3. C'est Glais-Bizoin qui en janvier 1871 avait négocié à Bordeaux avec les officiers de la Garde nationale l'arrestation de Lullier.
4. Comble d'ironie, il se retrouve sous le commandement de Lapière, l'ancien commandant du Fleurus !
5. En septembre 1881, il obtient la réunion d'un second jury d'honneur pour statuer sur son conflit avec B. Malon. Il est décidé qu'un simple échange de courriers suffira pour mettre fin aux offenses.
6. Ancien hôpital de Paris où l'on enfermait les fous.